

PROMOTIONS 2026-2027

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE ET SPÉCIALITÉS MÉDICALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dr Marc Bilodeau
Directeur

Révision : janvier 2026

Jacques Henripin Julie Hlavacek-Larrondo Peter Jacob
ndergi Maurice L'Abbé Benoît Lacroix David Lafrenière
amille Laurin Denis Lazure Gilles R. Lefebvre Sonia Léveillé
Frère Marie-Victorin Jean-Claude Marsan Brian Maccharquette
Jacques-Yvan Morin Laurent Mottron Thérèse Paquet-Sévigny
Jacques Parizeau Philippe Poullaouéc
Prévert Guy Rocher Hans Selye Livia Thür Rodriguez
arie-Joëlle Zahar Louise Arbour Denys Arcand Carlo
étan Barrette Michel Bastarache Yves Beauchemin
tour Jean-Jacques Bertrand Mathieu Bock-Côté André
ssia Luc Brisson Denis Coderre Julie Demers Marie Dés
essis Fatima El Faquir Brigitte Fréchette
lier Louise Fréchette Jean-Gérald Gauthier Ian Goodfellow Lorraine
min Michel Jean Michaëlle Johnson Pierre-Marc Johnson
r Blanche Lamontagne-Blanchard Corinne Le Quéré André
de Charles Mallory Guillain Claude Meunier Anne Mo

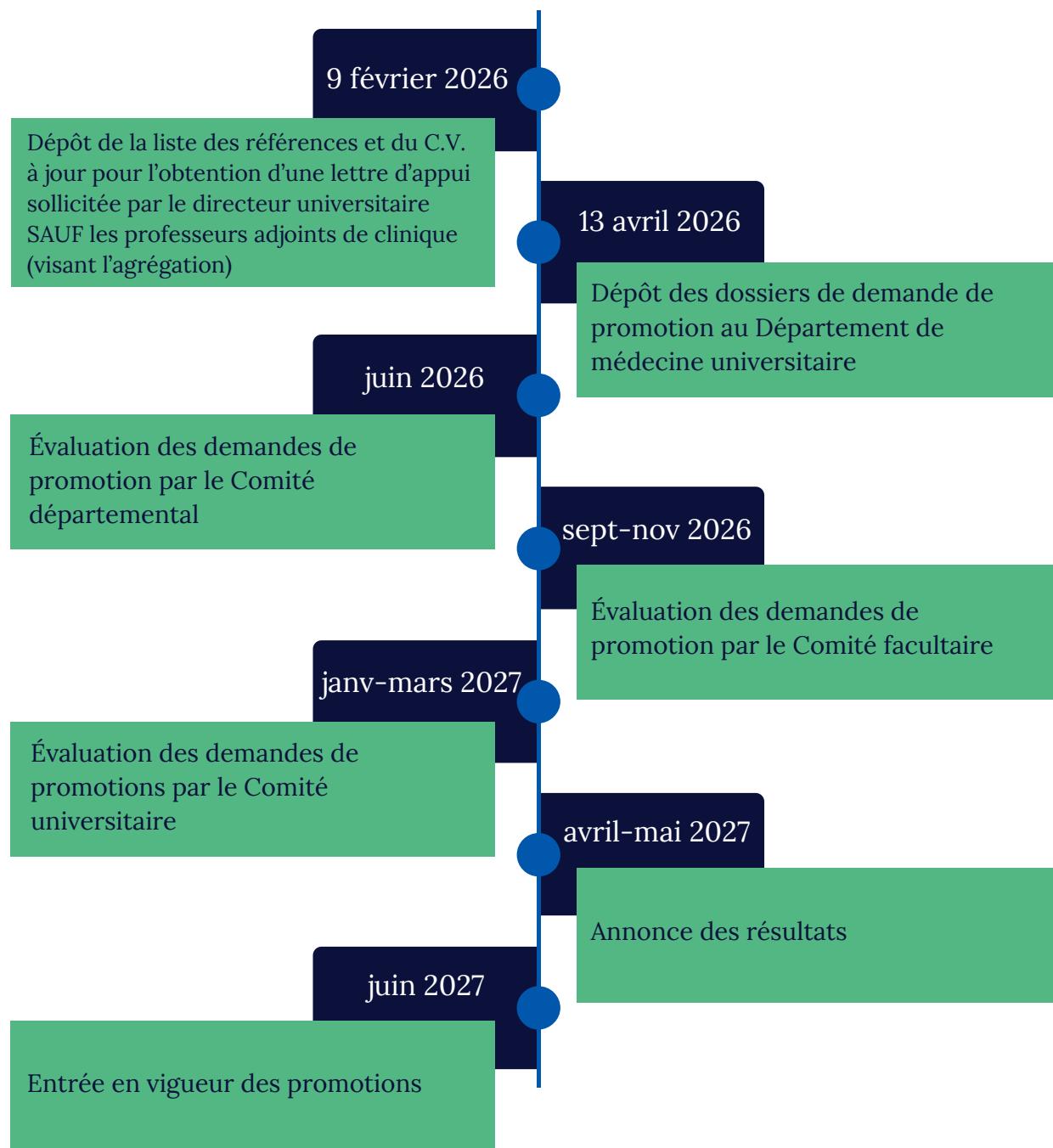
Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

2	<u>PRINCIPES GÉNÉRAUX - ÉTAPES</u>
3	<u>ADMISSIBILITÉ</u>
4	<u>CRITÈRES D'ÉVALUATION</u>
5	<u>CONSTITUTION DU DOSSIER</u>
6	<u>LE CURRICULUM VITAE</u>
9	<u>LETTRES D'ÉVALUATION DE PAIRS</u>
10	<u>ATTESTATIONS DELIVRÉES PAR LE CPASS</u>
11	<u>RESSOURCES</u>
12	<u>AIDE-MÉMOIRE - DOSSIER DE PROMOTION</u>

Principes généraux

ÉTAPES DU PROCESSUS - PROMOTION EFFECTIVE 1^{er} JUIN 2027



DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers doivent être transmis par courriel au directeur du Département, Dr Marc Bilodeau, en mettant en copie conforme l'équipe administrative (Mélanie Holder, Annie Pierre-Louis et Isabelle Lepinaye). Pour faciliter l'envoi, veuillez utiliser ce lien, qui ouvrira un message courriel préadressé.

Admissibilité



Les professeurs suivants peuvent présenter une demande de promotion :

- 1) Professeur de clinique
- 2) Professeur plein temps universitaire (PTU)
- 3) Professeur plein temps géographique (PTG)
- 4) Professeur plein temps géographique sous-contrat (PTG sous-contrat)
- 5) Professeur sous octroi (PSO)
- 6) Professeur-chercheur



Un professeur est admissible à une promotion si au **1^{er} juin 2027** il compte **au moins 5 années de service** au rang d'adjoint en vue d'une promotion au rang d'agrégé ou **au moins 6 années de service** au rang d'agrégé en vue d'une promotion au rang de titulaire.



Cas particuliers : Seront acceptées, s'il y a lieu, dans le calcul du nombre d'années reconnues aux fins de promotion :

- les années reconnues dans un autre poste;
- les prolongations accordées à la suite d'un congé reconnu (année d'études et de recherche, maladie ou maternité).



Les comités de promotion évaluent la période de temps depuis la dernière promotion ou nomination. Si votre dernière demande de promotion ou nomination date de plus de cinq ou six ans, **l'analyse de votre dossier portera surtout sur les accomplissements** des cinq dernières années pour les demandes d'agrégation ou six dernières années pour les demandes de titularisation.



Une **rencontre** entre vous et la direction du Département universitaire est fortement recommandée pour bien planifier la demande de promotion et s'assurer du respect des critères de promotion ainsi que votre admissibilité.

Critères d'évaluation

Les quatre volets de la carrière professorale sont : **Enseignement - Recherche et érudition - Contribution au fonctionnement de l'institution - Contribution au rayonnement universitaire**

Le candidat à la promotion devra démontrer qu'il est productif dans **tous** les volets de la carrière professorale, conformément aux objectifs d'excellence de l'Université, et compte tenu du type d'activités (enseignement ou recherche), de sa charge de travail et des circonstances de sa réalisation.

CANDIDAT À UNE PROMOTION AU RANG D'AGRÉGÉ

1. Démontrer des qualités d'enseignant;
2. Contribuer au développement de sa discipline par des activités de recherche : il est fortement recommandé que ces activités soient appuyées par des publications au cours des cinq (5) à six (6) dernières années du parcours académique;
3. Contribuer aux activités de l'institution;
4. Contribuer au rayonnement universitaire.

CANDIDAT À UNE PROMOTION AU RANG DE TITULAIRE

1. Se distinguer dans son enseignement;
2. Se distinguer par la qualité de sa recherche;
3. Contribuer de façon significative aux activités de l'institution;
4. Contribuer de façon significative au rayonnement universitaire.

PROFESSEURS DE CLINIQUE

Des profils de carrière : **innovation clinique, recherche ou enseignement**, ont été identifiés pour mieux refléter les mandats variés des professeurs de clinique permettant la reconnaissance de l'excellence de tous les aspects académiques de leur carrière et pour permettre une évaluation plus juste et plus réaliste des contributions du professeur de clinique lors d'une demande de promotion.

Nous recommandons fortement au professeur de clinique intéressé à présenter une demande de promotion à consulter [les documents afférents](#) (Profils de carrière et tableau récapitulatif) pour de plus amples renseignements et pour déterminer son profil.



Les membres des comités de promotion départemental et facultaire ont recours aux cotes suivantes pour évaluer qualitativement chaque volet de la carrière professorale :

Insuffisant - Satisfaisant - Bon - Très bon - Excellent

Les critères minimaux de promotion sont les suivants :

- **Agrégation** : au moins une cote « Très bon » et aucune cote « Insuffisant ».
- **Titularisation** : au moins deux cotes « Très bon » et aucune cote « Insuffisant ».

Constitution du dossier

La demande de promotion doit être rédigée en français et, à son dépôt, doit inclure les pièces suivantes :

- 1 Lettre d'appui de la direction du département de médecine hospitalier et/ou de la direction scientifique du centre de recherche, adressée au directeur du Département de médecine universitaire;
- 2 Lettre d'appui de la direction de l'unité secondaire, pour les professeurs détenant une affiliation secondaire depuis au moins 2 ans;
- 3 Lettre d'intention du candidat résumant ses réalisations dans les quatre volets de la tâche professorale. **Vous êtes la personne la mieux placée pour bien expliquer et mettre en valeur les aspects importants de votre cheminement de carrière;**
- 4 Curriculum vitae complet à jour, rédigé au [format facultaire](#). Une attention particulière doit être portée au respect du format;
- 5 Diplômes (si nouveaux depuis la dernière nomination ou promotion);
- 6 Évaluations de l'enseignement;
- 7 Lettres d'évaluation de pairs. **Veuillez vous référer à l'[aide-mémoire](#) pour les détails selon le titre visé. Deux (2) lettres sont obligatoires pour l'agrégation. Pour la titularisation, trois (3) lettres sont obligatoires dont une (1) provenant de l'international;**
- 8 Rapport d'année d'étude et de recherche, s'il y a lieu;
- 9 Toute lettre d'un éditeur pour un ouvrage sous presse mentionné ou lettre d'acceptation d'un article mentionné à être publié dans une revue savante, s'il y a lieu;
- 10 Toute autre pièce que vous jugez pertinente aux fins d'évaluation (sauf les publications et les présentations);
- 11 Attestations du CPASS, s'il y a lieu.



Le professeur est responsable de la constitution de son dossier. Les comités évaluant les demandes ne peuvent porter un jugement qu'à partir des informations qui leur sont fournies. Ces informations doivent donc être transmises de façon à être comprises par des personnes œuvrant dans des domaines autres que celui du candidat à la promotion. C'est pourquoi la constitution d'un dossier de promotion se veut un exercice de vulgarisation. **Un [aide-mémoire](#) pour la composition du dossier se trouve à la fin de ce document.**

Le curriculum vitae

Pierre angulaire du dossier de promotion, il est important de porter une attention particulière à la rédaction du curriculum vitae. **Celui-ci doit impérativement être conforme au modèle fourni par le Département de médecine universitaire.** Ce dernier se trouve sur le site web à la section [Promotion](#). Nous vous suggérons de faire relire votre CV par votre chef hospitalier ou un pair qui connaît bien le processus de promotion.

Nous vous recommandons de présenter les éléments ci-dessous sous chaque critère dans votre CV. **Plusieurs tableaux doivent être présentés** pour faciliter la compréhension de vos activités et l'évaluation de votre dossier par les différents comités. Des exemples vous sont fournis dans le modèle. Lorsqu'une ligne n'est pas pertinente (nombre ou montant = 0), supprimez-la. Retirez le tableau si aucune information n'y apparaît.

ENSEIGNEMENT

Note : l'enseignement, sous toutes ses formes, effectué à l'extérieur de l'université ou de votre centre affilié, doit se retrouver dans la section « Rayonnement ».

- Les activités d'enseignement doivent être présentées par sigle. Pour chaque sigle, veuillez indiquer le titre du cours, le nombre d'étudiants, la période et le nombre d'heures / année. La majorité des enseignements en médecine prégraduée, dont les stages, sont siglés. [Structure du programme du Doctorat de 1^{er} cycle en médecine](#)
- Enseignement aux résidents : cours siglés et non siglés donnés à l'ensemble des résidents (obligatoires du core-curriculum et exigés par le Collège Royal).
- Enseignement lors d'activités professionnelles : indiquez le nombre d'heures de contact réel avec chaque étudiant, le niveau des étudiants (Postdoctoraux, Ph.D., M.Sc., Stagiaires) ainsi que votre rôle (directeur ou codirecteur).
- Stagiaires et étudiants aux cycles supérieurs : indiquez le type de stage, votre rôle, la durée et le nombre de stagiaires ou d'étudiants.
- Participation à des jurys de thèse, de mémoire, de travaux dirigés, d'examens de synthèse ou autres à l'UdeM : donnez les informations appropriées.

Le curriculum vitae

RECHERCHE ET ÉRUDITION

On retrouve dans cette section : les subventions, les supports salariaux et les publications.

- **Les informations importantes** sont :
 - type de subvention/support salarial : provenant d'organismes dotés de comités de pairs, d'organismes non dotés de comités de pairs, ou effectué sans subvention;
 - titre du projet de recherche, organisme subventionnaire, dates de début et de fin et le montant obtenu;
 - subvention obtenue à titre individuel ou en groupe; précisez la nature de votre participation : directeur, codirecteur, chercheur principal, cochercheur, membre, collaborateur;
 - indiquer le nombre de personnes dans le groupe ainsi que le montant qui vous est octroyé.
- **Publications** :
 - pour chacune, donnez la référence. Portez attention à l'ordre dans lequel apparaissent le nom des auteurs (le professeur doit mettre son propre nom en caractères gras ou en souligné, pour faciliter le repérage);
 - numérotez les publications en commençant par les plus récentes.
 - Il est aussi suggéré d'indiquer l'impact de votre production scientifique (Facteur d'impact et H-index):
<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/mesures-impact>.
- **Travaux d'érudition assimilables** :
 - par exemple des mémoires, des rapports, des guides de pratique clinique, des publications gouvernementales, des comptes rendus de comités consultatifs, des travaux d'évaluation de la qualité de l'acte);
 - il est aussi possible d'inclure des documents pédagogiques (ex : plans de cours, modules, cours de formation sur le web, technologies en simulation, méthodes pédagogiques, outils d'évaluation, etc.)

Nous vous invitons à consulter le document « [Tableau récapitulatif des profils de carrière](#) » pour la liste d'exemples de réalisations à inclure dans cette section.

Le curriculum vitae

CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Note : Dans chaque cas, détaillez le rôle ou le type d'implication, la durée de la participation, le nombre d'heures consacrées annuellement pour chaque activité. L'évaluateur doit être en mesure de saisir l'ampleur réelle de ces tâches.

- Décrivez les **activités de gestion** au niveau hospitalier, du centre de recherche et de l'université. Ces activités incluent la participation à des comités départementaux, facultaires et universitaires (comités d'admission, comités de programmes et comités de compétence), à des comités hospitaliers ainsi qu'aux comités des centres de recherche.
- Regroupez par institution (UdeM, autres établissements affiliés séparément).

RAYONNEMENT

Note : Ne répétez pas ici la liste des abrégés publiés que l'on retrouve dans la liste des publications. Les conférences données dans votre établissement ou à l'UdeM se retrouvent dans la section « Enseignement ».

- Regroupez les données par type d'événements :
 - Colloques, congrès, événements scientifiques ou professionnels, conférences, etc;
 - Expertise professionnelle hors de l'institution;
 - Services à la collectivité.
- Énumérez les différentes activités ayant mené au rayonnement du centre hospitalier, du centre de recherche et de l'UdeM au niveau régional, national et international. Indiquez la date et le lieu. Précisez le rôle joué et la nature des activités.
- Indiquez la nature de votre participation (présentateur, conférencier invité, président de session, organisateur, animateur, présentation d'affiche, présence médiatique, etc.)

Lettre d'évaluation de pairs

Un dossier de promotion doit, de prime abord, contenir la lettre d'appui de la direction du département de médecine hospitalier et/ou de la direction scientifique du centre de recherche affilié. Celle-ci devra expliquer les motifs de son appui en se penchant sur les quatre volets de la carrière professorale du candidat à la promotion. Un dossier de promotion **doit aussi inclure des lettres d'évaluation de pairs** ou toute autre lettre d'appui. Elles sont un atout majeur.

La lettre doit :

1. Expliquer sa relation présente ou passée avec le candidat à la promotion;
2. Expliquer les motifs de son appui à la demande de promotion du candidat.



Pour les candidats à l'**agrégation**, **deux (2) lettres d'évaluation de pairs** sont obligatoires. **Veuillez vous référer à l'[aide-mémoire pour connaître les détails selon votre titre](#)**. Si votre situation requiert une ou des lettres de l'externe, il est fortement recommandé de faire appel à des pairs en dehors du lieu de pratique, avec lesquels il n'y a pas eu de lien formel direct durant les 5 ans précédant la demande, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été des collègues, de proches collaborateurs de recherche, ou des directeurs de thèse ou de stage postdoctoral du candidat. Ces lettres doivent être adressées à la direction du Département de médecine universitaire.



Pour les candidats à la **titularisation**, **trois (3) lettres de pairs externes, n'exerçant pas à l'Université et/ou à l'un de ses centres affiliés, sont obligatoires**. Une (1) de ces lettres doit être sollicitée par la direction universitaire. **Une (1) de ces lettres doit provenir de l'international**. Ces lettres doivent être adressées au directeur du département. Il est fortement recommandé de faire appel à des pairs avec lesquels il n'y a pas eu de lien formel direct au cours des six (6) ans précédant la demande, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été des collègues, des proches collaborateurs de recherche ou des directeurs de thèse ou de stage postdoctoral du candidat.

Des lettres d'appui supplémentaires, telles que celles de connaissances exerçant dans un domaine autre que la médecine ou d'anciens étudiants seront acceptées, mais ne pourront remplacer les principales lettres d'appui de l'interne et de l'externe.

Lettre d'évaluation de pairs

Lettre d'évaluation sollicitée par la direction universitaire

Cette procédure est obligatoire pour les :

- candidats à la titularisation : tous titres confondus;
- candidats à l'agrégation : tous titres confondus SAUF les professeurs adjoints de clinique.

Lorsque requis, et afin de favoriser le caractère objectif d'une demande de promotion, la direction du Département de médecine universitaire sollicitera une (1) lettre d'évaluation de pairs de l'extérieur de l'UdeM.

Pour ce faire, **nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir d'ici le 9 février 2026 une liste de référents qui pourront être contactés, et indépendants du candidat.**

De plus, nous vous demandons de nous faire parvenir votre C.V. à jour pour envoi à la personne sollicitée pour une lettre de référence. Ce C.V. n'est pas obligatoirement la version finale au format UdeM à inclure à votre dossier de promotion.

Attestations délivrées par le Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)

Avec une nomination universitaire au rang de professeur adjoint de clinique, viennent des tâches d'enseignement et d'encadrement d'étudiants. De ce fait, 6 mois à 2 ans suivants la nomination, le professeur doit suivre la formation d'introduction du Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS) intitulée « Initiation à la pédagogie ». En vue d'en démontrer sa passation et, le cas échéant, de toutes autres formations suivies au Centre, le candidat à une promotion au rang de professeur agrégé de clinique devra inclure à son dossier de promotion l'attestation délivrée par le Centre.

Vous pouvez récupérer vos attestations de formation via la page suivante « [Comment récupérer mes certificats de formation ?](#) ».

Si vous croyez avoir déjà fait une formation qui pourrait être jugée équivalente, vous pouvez faire une demande d'équivalence/exemption. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire en ligne: <https://cpass.umontreal.ca/formation/equivalence/>

Ressources

Afin de compléter les éléments abordés dans ce guide, vous pouvez prendre connaissance des documents suivants, tous disponibles sur notre site web à la section [Promotion](#) :

[Profils de carrière pour les professeurs de clinique](#)

[Tableau récapitulatif des profils de carrière des cliniciens](#)

[Modèle du curriculum vitae au format facultaire](#)

[Une traduction des titres universitaires](#) pour les lettres d'évaluation de pairs rédigées en anglais

Aide-mémoire

Catégorie	PTG PTG sous-contrat	PTU Professeurs-chercheurs et professeurs sous-octroi (PSO)	Professeurs de clinique			
Rang visé	Agrégé	Titulaire	Agrégé	Titulaire	Agrégé	Titulaire
Lettre d'appui de la direction hosp. et/ou centre de recherche	x	x	x	x	x	x
En cas d'affiliation secondaire, lettre d'appui de la dir. univ. de l'unité secondaire	x	x	x	x	x	x
Lettre du candidat	x	x	x	x	x	x
CV et diplômes (1)	x	x	x	x	x	x
Évaluation d'enseignement	x	x	x	x	x	x
Lettres d'évaluation de pairs	Deux lettres de pairs externes obligatoires dont une sollicitée par la direction universitaire	Trois lettres de pairs externes obligatoires (2) dont une sollicitée par la direction universitaire	Deux lettres de pairs externes obligatoires dont une sollicitée par la direction universitaire	Trois lettres de pairs externes obligatoires (2) dont une sollicitée par la direction universitaire	Deux lettres de pairs obligatoires dont une venant de l'externe (3) recommandée	Trois lettres de pairs externes obligatoires (2) dont une sollicitée par la direction universitaire
Rapport d'année d'étude et de recherche, s'il y a lieu	x	x	x	x	n.a.	n.a.
Toute lettre d'un éditeur pour un ouvrage sous presse mentionné ou lettre d'acceptation d'un article mentionné à être publié dans une revue savante, s'il y a lieu	x	x	x	x	x	x
Toute autre pièce que vous jugez pertinente aux fins d'évaluation (sauf les publications et les présentations)	x	x	x	x	x	x
Attestations CPASS	x	n.a.	n.a.	n.a.	x	n.a.

(1) Fournir les nouveaux diplômes depuis la dernière nomination ou promotion, s'il y a lieu.

(2) Une de ces lettres doit provenir de l'international

(3) Lettre de pairs n'exerçant pas à l'Université et/ou à l'un de ses centres affiliés